

Approbation du compte-rendu du Conseil académique du 7 décembre 2021.

Conseil académique du 20 janvier 2022

Délibération 2022/01/CAC-001

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 7 décembre 2021.

Toulouse, le 20 janvier 2022

Le Président,


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 79

Nombre de membres présents ou représentés : 58

Nombre de voix favorables : 50

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 7